

ÉLECTIONS AU FAG

L'Assemblée Générale du FAG s'est réunie le 18 juin pour élire son nouveau Conseil d'Administration. Celui-ci s'est réuni le 28 juin pour élire son nouveau Bureau. Voici le résultat de ces élections :

Bernard VERCROY	PRESIDENT
Geneviève BRUWIER	VICE-PRESIDENT
Claude DAWANCE	VICE-PRESIDENT
Pierre DE PLAEN	VICE-PRESIDENT
Dimitri TOMANOS	VICE-PRESIDENT
Jean-Pierre WATILLON	VICE-PRESIDENT
Christian WAXWEILER	SECRETAIRE GENERAL
Jean-Pierre LAMBERT	TRESORIER
Alain STEIGERS	ADMINISTRATEUR
Axel HOFFMAN	ADMINISTRATEUR
David SIMON	ADMINISTRATEUR
Dominique NARCISSE	ADMINISTRATEUR
Fabienne PRINGELS	ADMINISTRATEUR
Gilbert PAUL	ADMINISTRATEUR
Guy DELREE	ADMINISTRATEUR
Hubert de SART	ADMINISTRATEUR
Jean DELVAUX	ADMINISTRATEUR
Jean-François SOUPART	ADMINISTRATEUR
Jean-Pierre ROCHET	ADMINISTRATEUR
Lawrence CUVELIER	ADMINISTRATEUR
Muriel BLOMART	ADMINISTRATEUR
Philippe JONGEN	ADMINISTRATEUR
Richard MARTENS	ADMINISTRATEUR
Thierry VANDENBUSSCHE	ADMINISTRATEUR
Yves GERARD	ADMINISTRATEUR

COMMUNIQUÉ : VOL D'INDEX 2005

Les médecins généralistes n'ont pas été indexés en 2005 ! Cette indexation avait été liée par la convention à une rupture de tendance dans la prescription de certains antihypertenseurs et antibiotiques.

Cette « liaison » avait déjà, à l'époque, fait l'objet de bien des critiques quant à ses aspects éthiques.

Le problème réel posé par les prescriptions en question, a cependant été pris en considération par les médecins généralistes.

Un effort important a été fait pour coller au plus juste à des critères de qualité, tout en tenant compte du prix des médicaments prescrits.

Une rupture nette de tendance a alors pu être observée... et notre index refusé !

Comment croire encore à la parole donnée ?

Comment continuer à motiver les médecins à tenir compte des demandes de nos dirigeants s'ils sont considérés de cette manière ?

Nous exigeons donc l'indexation à laquelle nous avons droit, et ce dans les plus brefs délais.

LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DEMOTTE

Monsieur le Ministre,

À partir du 1^{er} juillet, si j'ai bien compris, un changement important intervient dans le remboursement des médicaments anti-acides.

C'est, jusqu'à ce 5/7 au soir, uniquement des mailing des firmes pharmaceutiques qui m'ont apporté cette nouvelle, me forçant donc, pour me tenir au courant et éviter de pénaliser mes patients, à lire leur littérature d'influence.

J'ai, par acquis de conscience, été consulter le moniteur et j'ai pu alors contempler le texte le plus Kafkaïen qu'il m'ait été donné de lire depuis longtemps.

La réalité dépasse la fiction, et la simplification administrative, tant vantée par votre ministère, n'est plus qu'un beau souvenir.

Je ne veux pas rentrer ici dans la motivation d'économie et de bonne gestion des ressources qui peut être à la base de cet arrêté, ni la référence à l'EBM si à la mode actuellement.

Je rappelle cependant que l'EBM se positionne comme une référence et non comme une vérité, la clinique et l'« expérience based médecine » de même que notre connaissance du patient doit pondérer l'EBM. Cela est tout à fait négligé ici. Ce que je veux souligner ici c'est que cet arrêté est d'une complexité qui défie l'imagination, et, pour rester dans le domaine stomacal, tout à fait indigeste.

Je défie quiconque d'intégrer un tel fouillis de détails en quelques jours, pour être « up to date » dans sa prescription au 1^{er} juillet.

L'application régulière du prescrit de cet arrêté amène un surcroît de travail tout à fait inacceptable pour les médecins, surtout généralistes, qui vont devoir tenir une comptabilité d'épiciers et un suivi de scribe et de détective, hors de propos et avec les économies attendues, et avec les prescrits de santé publique et avec le respect de notre métier.

Une prescription raisonnée et contrôlée, tout à fait d'accord, des règlements tatillons et dignes d'une bureaucratie d'un autre siècle, non.

AGENDA DU FAG

Assemblée Générale : samedi 17 septembre à 10 heures au CHR de Namur.

Journée de réflexion sur les gardes : 1 octobre 2005
les problèmes rencontrés par les gardes sont multiples et variés. Les réponses trouvées par certains sont intéressantes. Le futur arrêté sur l'agrément des généralistes donne aux cercles de nouvelles responsabilités au sujet des gardes. Bloquez donc cette date pour en apprendre plus

Inscriptions : fag@skynet.be, FAX ou courrier postal au FAG

ADRESSES

Pour communiquer avec le FAG, utilisez les adresses :

ag@lefag.be : accessible seulement aux membres de l'AG du FAG.

ca@lefag.be : accessible à tous.

bureau@lefag.be : accessible à tous.

Ces adresses mènent directement à tous les membres de ces groupes.

Échos du

FAG

Forum des Associations
de Généralistes

<http://www.forumag.be>